

Le 24 mars 2023

NOTE D'INFORMATION N° 10/2023

Objet : Tri sélectif – Entreprise TRI-O

Comme vous le savez, le GSA+ est soucieux de développer sa politique RSE et notamment sur les axes suivants :

- Limiter les impressions de papiers
- Mettre en veille les appareils électriques
- Réduire la consommation d'énergie
- Sensibiliser les collaborateurs au tri sélectif

Initialement partenaire de la société CEDRE depuis 2017 pour le tri sélectif, le GSA+ a décidé en 2023 d'orienter son partenariat vers la société TRI-O, pour les raisons suivantes :

- Présence In Situ de la chaîne de tri - réduction de l'impact CO2
- Elargissement de la gamme de recyclables : papier, bouteilles (plastiques, verre, canettes...), cartons, film plastique, piles, petits matériels électronique, cartouches d'encre, encombrants...

A compter du 1^{er} avril 2023, le tri sélectif sera donc repris par la société TRI-O.

Pour faciliter l'évacuation des poubelles qui sera désormais réalisée par la personne de ménage, la répartition des bacs de tri existants sera la suivante :

Localisation	Papier	Tous déchets	Bouteille/Gobelet	Piles
Copieur 4.1	1	1	1	1
Salle de réunion			1	
Espace AMS ré partagé	1	1		
Cafétéria		1	1	
Copieur Assuratome	1			
Espace partagé Assuratome		1		
Espace zen Assurpol	1	1		
TOTAL	4	5	3	1

En complément d'information :

- La poubelle tous déchets espace zen est en commande.
- Les cartons ou petits matériels électroniques seront à déposer sur le chariot de la personne de ménage (situé dans le local archives Assuratome).
- L'évacuation régulière des poubelles **pleines** sera réalisée par la personne de ménage.
- Des sacs de poubelles transparents seront utilisés pour faciliter le Sur-Tri In Situ

Nous vous remercions pour votre implication et votre responsabilité environnementale !

Gaëlle BONTET
Directeur

